



## COUP DE POUSSE 2020

# « Equipez vos sites de visite en toilettes sèches »

### CAHIER DES CHARGES

#### Contexte

Le Parc et ses communes adhérentes valorisent de nombreux sites patrimoniaux (naturels ou culturels) parfois isolés des axes routiers et des secteurs urbanisés. L'aménagement de certains sites a créé une affluence dans des lieux qui, antérieurement, ne recevaient pas un public important. Pour faire face à cette fréquentation et aux nuisances qu'elle peut engendrer, il est proposé d'accompagner les gestionnaires des sites pour s'équiper de toilettes sèches. Les équipements devront être simples à mettre en œuvre économes et leur entretien devra être organisé. Le Parc propose donc aux collectivités concernées par cette problématique un Coup de Pousse "Equipement en toilettes sèches".

Ce coup de pousse bénéficie du soutien financier de la Région Auvergne Rhône Alpes.

#### Objet :

Le présent « Coup de pousse » vise à accompagner les communes et communautés de communes qui le souhaitent à équiper leurs sites de visite en toilettes sèches de qualité pour répondre aux enjeux de fréquentation et préservation de sites valorisés, situés à l'écart des zones urbanisées ou bénéficiant d'adduction d'eau.

En synthèse, les objectifs de ce « Coup de pousse » sont :

- Réduire l'impact (visuel, déchets) de la fréquentation touristique dans des sites naturels ou culturels isolés
- Proposer un aménagement esthétique et intégré à l'environnement
- Répondre à une sollicitation des communes

#### Les bénéficiaires

Les **communes et Communautés de communes** du périmètre du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

### Les conditions d'intervention

Le Parc naturel régional accompagnera les communes ou communautés de communes dans l'achat de toilettes sèches en sélectionnant les projets sur les principes suivants :

- 1) Le site qui doit bénéficier de l'équipement en toilettes sèches est géré par la collectivité sollicitant ce « Coup de pouce »
- 2) 1 équipement « toilettes sèches » par site
- 3) Le site qui doit bénéficier de l'équipement « toilettes sèches » est à l'écart des réseaux d'assainissement
- 4) Le site bénéficie d'une fréquentation avérée
- 5) Le site bénéficie déjà d'une valorisation de qualité ou doit en bénéficier prochainement (travaux d'aménagement/d'équipement programmé financièrement par la collectivité ou par le PNR des Monts d'Ardèche)
- 6) L'équipement (toilettes sèches) doit être de qualité (garantie fournisseur, praticité, qualité des matériaux, impact visuel minimal) et doit s'intégrer visuellement dans le site
- 7) La collectivité s'engage à en assurer un entretien régulier : en fonction de la solution technique choisie, la collectivité s'engage à disposer de moyens humains, techniques et financiers permettant un entretien régulier tel que défini par le constructeur.

### Les modalités d'interventions

Eligibilité des dépenses :

Les dépenses **d'investissement** éligibles portent sur l'acquisition d'un équipement « toilettes sèches »

Intensité de l'aide du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche :

Taux indicatif : **Aide à hauteur de 70 % dans la limite de 12000 euros HT d'aide par projet.**

### Les étapes à suivre :

Calendrier d'instruction des dossiers:

❶, **Le** bénéficiaire potentiel adresse au Parc naturel régional des Monts d'Ardèche le formulaire de déclaration d'intention (**Cf. dossier joint Etape 1**).

❷ Sur la base du descriptif du projet et éventuellement d'une visite sur site, le Parc étudie l'éligibilité du dossier.

Le principe de l'attribution de l'aide et son montant est validé techniquement aux regards des critères suivants :

- **la qualité du projet**
- **la maturité du projet,**
- **les porteurs de projet n'ayant jamais bénéficié des coups de pouce sont prioritaires.**

Les candidats sont informés des décisions prises courant deuxième quinzaine de janvier 2020. Le Parc communique alors un dossier de demande de subvention complet aux maîtres d'ouvrage.

❸ **Le** bénéficiaire retenu envoie au Parc le **dossier de demande de subvention complet**. Le Parc apporte un appui technique dans l'élaboration du dossier de demande de subvention. (**Cf. dossier joint Etape 2**).

❹ **Le** Parc délibère en bureau syndical la liste des maîtres d'ouvrage retenus ainsi que les montants alloués pour chaque opération aux regards des dossiers envoyés en amont.

⑤ **Les travaux ne peuvent démarrer qu'à réception de l'arrêté attributif de subvention.** Les dépenses éligibles ne seront prises en compte qu'à réception de cet arrêté.

⑥ **Un accompagnement technique du Parc** est prévu tout au long de l'opération (comités de pilotage organisés par la collectivité), **Le Parc est sollicité pour validation avant les BAT (Bon à tirer) ou remise des plans d'interprétation.**

1. Une visite de contrôle au cours des travaux et lors de la réception des travaux est organisée en présence des services du Parc. Les expertises et travaux se dérouleront durant la période 2021/2022.

## Contact

A tout moment vous pouvez contacter le chargé de mission référent pour ce Coup de pouce. Il vous informera lors d'un premier échange et vous accompagnera dans la conduite de votre projet :

Fabrice FIGUIERE - [ffiguere@pnrma.fr](mailto:ffiguere@pnrma.fr)

Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.

Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche

50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC



## ETAPE 1

### FORMULAIRE DE DECLARATION D'INTENTION Pour la réalisation d'un équipement « toilettes sèches » sur un site de visite dont elle a la gestion

*CADRE A REMPLIR PAR L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC DES MONTS D'ARDECHE*

N° d'ordre

DATE DE RECEPTION

Référence et intitulé  
de l'action :

#### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE :

REPRESENTEE PAR :

Téléphone / fax

Courriel

**DESCRIPTION DU PROJET**

<b>Contexte du projet</b>	
<b>Finalités du projet :</b>	
<b>Modalités de mise en œuvre :</b>	
<b>Calendrier prévisionnel de réalisation</b>	Début : Fin :

## COUTS PREVISIONNEL

Nature des dépenses	Montant total des travaux TTC
Nature des recettes	Montant par financements

**Je m'engage à ne pas débiter les travaux faisant l'objet de la présente demande d'aides avant réception de l'accord formalisé (convention retournée remplie et signée) par le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche et certifie l'exactitude des renseignements inscrits ci-dessus.**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

### Contacts

Fabrice FIGUIERE - [ffiguere@pnrma.fr](mailto:ffiguere@pnrma.fr)  
Tél : 04.75.36.38.79 / Portable : 06.19.21.68.26.  
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche  
50, allée Marie Sauzet - 07380 JAUJAC



## ETAPE 2

### DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

#### PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

(sous réserve de la validation de votre dossier par le Parc des Monts d'Ardèche – décision en avril ou mai 2020)

Courrier de demande de subvention <b>signé</b>	Annexe 1
Plan de financement <b>signé</b>	Annexe 2
Calendrier de réalisation	
N°Siret	
Fiche descriptive	Annexe 3
Attestation de non commencement de travaux <b>signée</b>	Annexe 4
Attestation de régime TVA de la structure <b>signée</b>	Annexe 5
Attestation régime TVA de l'action : <b>signée</b>	Annexe 6
Devis précis correspondant aux montants du plan de financement	
RIB : relevé d'identité bancaire	
Délibération approuvant l'action et son plan de financement comportant visa de la Sous-Préfecture <b>signée</b> <b>ou</b> Procès verbal d'assemblée générale autorisant le représentant de l'association à solliciter la subvention.	annexe 7

#### Points de vigilance :

##### Constitution du dossier :

- Tout dossier incomplet ne pourra être instruit par le Parc
- Vérifier la cohérence des pièces : Elles doivent être mises à jour au fur et à mesure de la préparation du projet
- les devis doivent correspondre au plan de financement, chaque prévision de dépense inscrite au budget doit être justifiée par un devis
- le montant de la subvention sollicitée et du budget du projet doit être le même dans la délibération, le courrier de demande de subvention, le plan de financement et la délibération.

##### Respect du calendrier :

- Les dossiers complets doivent être transmis au Parc, à défaut la demande de financement auprès de la Région ne pourra pas être effectuée.
- Les dépenses ne doivent pas être engagées avant l'arrêté d'attribution de la subvention par la Région
- **La réalisation du projet doit respecter les dates d'instruction données par la Région dans l'arrêté d'attribution de la subvention.**

Lieu, date

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction de l'Aménagement du Territoire et de la  
Montagne  
A l'attention de Frédéric GIRARD

1, esplanade François Mitterrand  
CS 20033  
69 269 LYON Cedex

OBJET : COUP DE POUSSE « »

Dossier porté par « Porteur de projet »

Dossier suivi au PNR par : Fabrice FIGUIERE

Monsieur le Président,

Je vous prie de recevoir la demande de subvention pour l'opération «Equipez vos sites de visite en toilettes sèches» pour un montant de XXX € HT dans le cadre du Coup de pousse du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, pour un budget total de XXX € HT.

Vous trouverez le dossier technique joint dans Contranet.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Prénom Nom  
Fonction

PLAN DE FINANCEMENT  
CALENDRIER ET N°SIRET

**OBJET :****COUP DE POUSSE «EQUIPEZ VOS SITES DE VISITE EN TOILETTES SÈCHES»**

Dossier porté par :

Dossier suivi au PNR par : Fabrice FIGUIERE**Plan de financement :****Dépenses d'investissement****HT ou TTC (rayer la mention inutile) \***

Dépenses		%	Recettes	Montant	%
Total		100%	Total		100%

**\*les porteurs de projets récupérant la TVA ou le FCTVA doivent établir un plan de financement HT, si la TVA et le FCTVA ne sont pas récupérés, le plan de financement est TTC.**

**Calendrier :**

Date de début de l'action prévue : .....

Date de fin de l'action prévue : .....

**Numéro SIRET :** .....

Date et signature

Prénom Nom  
Fonction

## FICHE DESCRIPTIVE

**OBJET :**

**COUP DE POUSSE «EQUIPEZ VOS SITES DE VISITE EN TOILETTES SÈCHES»**

Dossier porté par :

Dossier suivi au PNR par : Fabrice FIGUIERE

**« GERER L’AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE D’INFORMATION LOCALE (SIL) »**

<b>Contexte</b>	
<b>Objectifs</b>	
<b>Descriptif</b>	

ATTESTATION de non commencement de travaux

Je soussigné(e), « Nom, prénom, fonction », de « nom de la structure » atteste que l'action «Equipez vos sites de visite en toilettes sèches» n'a pas commencé.

Pour faire et valoir ce que de droit.

A lieu, date  
Signature

Fonction,

Nom prénom

ATTESTATION du régime tva de la structure porteuse du projet

Je soussigné(e), **Nom, prénom, fonction**, atteste que le **Nom de la structure porteuse du projet** :

*Cochez la case correspondante*

- est assujetti(e) à la TVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et est éligible au remboursement du FCTVA
- n'est pas assujetti(e) à la TVA et n'est pas éligible au remboursement du FCTVA

Pour faire et valoir ce que de droit.

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**

**ATTESTATION REGIME TVA ET IMPUTATION COMPTABLE DE L'OPERATION**

Je soussigné(e), **nom, prénom**, atteste sur l'honneur que l'opération **nom de l'opération** dans le cadre du coup pousse «Equipez vos sites de visite en toilettes sèches» répond aux critères suivants :

*Cochez la mention correspondante :*

**Situation vis-à-vis de l'assujettissement TVA**

- Est assujettie à la TVA                       n'est pas assujettie à la TVA

**Imputation comptable de l'opération**

- Inscrit cette action en section investissement  
 Inscrit cette action en section fonctionnement

**Situation de la collectivité au regard du FCTVA**

- Relève du FCTVA                                       ne relève pas du FCTVA

En conséquence, le régime TVA appliqué à l'objet de la présente demande est :

- Hors Taxe (HT)  
 Toutes Taxes Comprises (TTC)

A **lieu, date**  
Signature

**Fonction,**

**Nom prénom**

## PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 février 2019

Le Conseil d'Administration s'est réuni le ...*date*.....à ...*heure*.....à *lieu*.....

Ordre du jour :

- .....

-.....

-.....

Concernant le point du jour relatif à *nom du projet* , le conseil d'administration décide de solliciter l'aide financière du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Cette demande s'inscrit dans les coups de pouce « «Equipez vos sites de visite en toilettes sèches»» du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche 2020.

Certifié exact,

Nom prénom

Fonction